



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 37333

#### Texte de la question

M Alain Richard demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, de bien vouloir lui confirmer si le Gouvernement a bel et bien décidé, le 27 janvier 1988, de supprimer les crédits destinés à la surveillance écologique du territoire aux moyens de la télédétection. Dans une telle hypothèse, cette décision placerait la France très en retard par rapport aux autres grands pays industrialisés qui développent déjà des programmes de télédétection écologique. Il remarque que cette décision est difficilement compréhensible compte tenu de l'aide financière que la Communauté européenne est prête à apporter à ce programme.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'usage de la télédétection par satellite pour l'étude des milieux naturels et la surveillance écologique du territoire a retenu toute l'attention du ministère de l'environnement depuis le lancement des premiers satellites d'observation de la terre. Les études et les expérimentations menées par ses services ont notamment permis la mise au point de la méthodologie d'un inventaire périodique fournissant des informations tant statistiques que cartographiques sur l'état et l'évolution de l'occupation du territoire. Plus récemment, la commission des Communautés européennes, dans le cadre de la phase expérimentale de la constitution de la base de données Corine sur l'environnement, a mis au point un système d'information sur l'occupation du sol, appelé « Land Cover », dont la conception est très proche de celle que le ministère de l'environnement et la commission interministérielle des comptes du patrimoine ont étudiée. Après une série de tests limités, réalisés dans une dizaine de pays, une application en vraie grandeur a été produite au Portugal. La commission des Communautés européennes a proposé son soutien aux pays décidés à entreprendre l'inventaire de l'occupation de leur territoire selon une méthodologie garantissant la comparabilité des résultats entre les différents pays avec une priorité reconnue aux régions méditerranéennes. Pour mieux répondre à l'attente des autres départements ministériels exerçant une responsabilité sur l'organisation de l'espace, le ministère de l'environnement a organisé une large concertation interministérielle. Elle a conclu à l'intérêt de procéder, dans un premier temps, à un inventaire limité aux cinq régions du sud de la France, pour préciser les applications dans les domaines et aux échelles pour lesquels des demandes ont été formulées. Un plan de financement, associant à sa réalisation des organismes publics et privés, a été arrêté. Lors de sa réunion du 18 février, le comité interministériel pour la qualité de la vie, sur la proposition du ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, a retenu cette démarche, pris acte des financements décidés par les départements ministériels associés à sa réalisation et réservé un financement de un million de francs. Ce crédit s'imputera sur la dotation pour 1988 du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Un prochain comité interministériel de la qualité de la vie sera appelé à décider de l'attribution définitive de ce crédit, destiné à compléter le montage financier du projet qui nécessite l'engagement, aux côtés de l'État et de la Communauté économique européenne, d'un ou plusieurs tiers opérateurs. L'élaboration du dossier administratif et technique de ce projet est activement poursuivie par l'étude d'un cahier des charges assurant la comptabilité entre une méthodologie générale applicable à tous les

pays europeens et adaptee aux caracteristiques particulieres des paysages francais. Une consultation est en cours pour identifier un promoteur capable de mobiliser les financements complementaires necessaires pour la realisation d'une operation importante pour le developpement des techniques de numerisation de l'informatique geographique et du marche de l'imagerie Spot.

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37333

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 858

**Réponse publiée le :** 2 mai 1988, page 1885